



Formez vous avec le CFP

Économie Sociale et Familiale

Service à la personne

Insertion / Formation

Perfectionnement



23 Rte de Paris, 24750 Champcevinel

05 53 45 40 70

www.cfpchampcevinel.fr



Dossier de candidature à une formation

Intitulé de la formation : **Conseiller en Insertion Professionnelle**

Date limite de retour du dossier : **30 mai 2026**

CADRE RESERVE AU CFP

Dossier reçu le ___/___/___ Complet Incomplet

Pièces manquantes :

- Candidats admis à l'épreuve orale d'admission
- Candidats admis de droit à la formation - Entretien de positionnement

Règlement des frais de dossier : Oui Non

Statut envisagé : Apprentissage Contrat de Professionnalisation CPF

Transition Professionnelle Financement employeur

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom : Nationalité :

Né(e) le/...../.....Département :..... ou Pays :

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° Portable :...../...../...../...../...../..... Mail:@.....

Permis de conduire : oui non

Véhicule oui non

Avez-vous des besoins éducatifs particuliers ? : OUI NON Je ne sais pas

Avez-vous besoin d'aménagements ? OUI NON Je ne sais pas

Si, oui, lequel ?

.....
.....

Formations et diplômes :

Année	Établissements fréquentés	Diplôme obtenu

Expériences Professionnelles dans l'accompagnement social ou l'insertion professionnelle :

Année	Structures Professionnelles	Poste Occupé	Activités Réalisées

Au regard des diplômes et expériences professionnelles antérieurs, des allègements de parcours de formation peuvent être proposés.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER :

- Une Lettre de Motivation argumentée dans laquelle vous présenterez vos motivations pour entreprendre cette formation et votre projet professionnel.
- 1 Curriculum Vitae
- 1 Photo d'identité
- 1 Photocopie de vos Diplômes
- le cas échéant, justificatif(s) pour parcours adapté (ex : RQTH, notification MDPH, BOETH)
- 1 chèque de 35 € pour frais d'étude et de gestion du dossier (à l'ordre du C.F.P. Champcevinel). **Ce chèque ne vous sera pas restitué.**

A RETOURNER AU CFP :

CENTRE DE FORMATION ET DE PROMOTION DE CHAMPCEVINEL

23 route de Paris - 24750 CHAMPCEVINEL

Je soussigné(e), (Nom, Prénom).....

atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis concernant ma situation personnelle et professionnelle, reconnais avoir pris connaissance des conditions d'accès à la formation et les accepte, et confirme ma candidature pour la formation CIP.

atteste de n'avoir pas fait l'objet d'interdiction administrative ni de condamnation pénale en raison d'une infraction incompatible avec les professions ouvertes au titulaire de la formation CIP.

Fait à

le.....

Signature du candidat :

Règlement d'admission en formation au titre professionnel de Conseiller en Insertion Professionnelle

1- Effectifs pour la rentrée 2026 :

20 places maximum dans la promotion

2- Calendrier des recrutements :

Le dossier d'inscription est à retirer auprès de l'établissement de formation à partir de Janvier 2026, il est également téléchargeable sur le site du centre de formation.

3- Coûts de la formation :

- Frais de gestion du dossier d'inscription à la sélection d'entrée en formation : 35 euros
- Les autres frais seront fonction du parcours suivi et donc du nombre d'heures de formation dispensées (Devis personnalisé. Cf. grille tarifaire).

L'admission en formation est organisée par le Centre de Formation et de Promotion de Champcevinel sur la base du présent règlement d'admission.

Il est communiqué au candidat avec le dossier d'inscription. Il est consultable sur le site Internet du CFP Champcevinel.

Le règlement d'admission précise les voies de formation, les modalités des épreuves ainsi que la durée de validité de la sélection.

3 - Les voies de formation

Les voies de formation ouvertes au CFP de Champcevinel sont :

- Salarié en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation ;
- Salarié en poste : CPF de transition, CPF, ProA, Plan de développement des compétences contrat aidé... ;
- Demandeur d'emploi : CPF, possibilité de prise en charge individuelle par France Travail, AGEFIPH.

4 - Modalités de dépôt de dossier auprès de l'établissement de formation

Faire la demande de dossier d'inscription auprès du CFP ou le télécharger sur le site internet du CFP et le renvoyer complété avant le **30 mai 2026**.

Le dossier à nous retourner doit contenir :

- une lettre de motivation détaillant le projet de formation professionnelle
- un CV précisant en particulier la durée de l'expérience professionnelle
- 1 photo d'identité au format numérique si possible
- la photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité
- une copie des diplômes

L'entrée en formation est subordonnée à la production de ces documents.

5 - Les prérequis

- Avoir 18 ans
- Avoir un niveau bac ou équivalent
Ou une expérience significative dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle

6 - La commission d'admission

La commission d'admission est composée :

- Du Directeur de l'établissement de formation ou de son représentant ;
- Du responsable de la formation CIP ;
- Des membres de l'équipe pédagogique intervenant sur la formation.

La commission a pour but :

- de vérifier que le candidat possède une aptitude et une appétence pour la profession ;
- de repérer d'éventuelles incompatibilités du candidat avec l'exercice professionnel, ainsi que son potentiel d'évolution personnelle et professionnelle ;
- de s'assurer de l'aptitude du candidat à s'inscrire dans le projet pédagogique de l'établissement de formation.

La sélection s'opère :

- suite à l'étude du dossier ;
- suite à un test de positionnement
- suite à un entretien

La commission d'admission arrête la liste des candidats admis à suivre la formation.

Cette liste précise le nombre de candidats et la durée de leur parcours de formation.

7 – Informations sur et aux candidats

La commission d'admission établit, sous la responsabilité du Directeur de l'établissement de formation, un procès-verbal de la sélection qui comporte la liste des admis.

Les candidats non-admis sont informés par courrier et sous huitaine par le Directeur de l'établissement de formation.

8 - Durée de la validité de la décision d'admission et conditions de report

La sélection n'est valable que pour la rentrée pour laquelle elle a été organisée, sauf cas de force majeure (maladie, accident, maternité) donnant alors droit à un report pour l'année qui suit.

En cas de refus de prise en charge financière de la formation, les candidats inscrits peuvent bénéficier d'un report d'entrée pour la rentrée suivante.

9 - Établissement du parcours personnalisé

Après confirmation par le candidat de son entrée en formation, il sera rédigé un contrat de formation précisant les modalités de formation (nombre d'heures de formation ainsi que la programmation de ces enseignements).

Ce document fera preuve d'un engagement du centre de formation et du candidat à respecter les clauses du contrat de formation.

Fait à Champcevinel, le 9 décembre 2025

David Blondeau

Directeur